

TRADUCTION PAR SAINT JÉRÔME

PRÊTRE DE STRIDON

DES XXIX HOMÉLIES D'ORIGÈNE SUR L'ÉVANGILE DE S. LUC

POUR PAULA ET EUSTOCHIUM

PROLOGUE

Vous avez lu, m'avez vous dit, il y a quelque temps, les Commentaires de certains auteurs sur saint Matthieu et saint Luc. De ces commentaires, l'un était inepte pour les pensées et pour le style; l'autre jouait sur les mots, et dormait sur le sens. En conséquence, méprisant ces enfantillages, vous m'avez demandé de vous traduire du grec au moins trente-neuf des homélies de notre Origène sur saint Luc; chose pénible et qui sent la torture, d'écrire avec l'estomac d'autrui, comme dit Cicéron, et non avec le sien propre; je vais pourtant le faire, car en somme vous ne demandez rien d'impossible. Sainte Blésille était plus exigeante; elle avait jadis à Rome, réclamé que je lui traduisse en latin les vingt-cinq volumes des Commentaires d'Origène sur saint Matthieu, les cinq autres sur saint Luc, et les trente-deux

Ante paucos dies quorundam in Matthæum et in Lucam Commentarios vos legisse dixistis, e quibus alter et sensibus hebes esset, et verbis; alter in verbis luderet, in sententiis dormitaret. Quamobrem petistis, ut contemptis istiusmodi nugis, saltem triginta et novem Adamantii nostri in Lucam homilias, sicut in Græco habentur, interpreter; molestam rem et tormento similem, alieno, ut it Tullius, stomacho et non suo scribere; quam tamen idcirco nunc faciam, quia sublimiora non poscitis. Siquidem illud quod olim Romæ sancta Blæsilla flagitaverat, ut viginti quinque tomos illius in Matthæum, et quinque alios in Lucam, et triginta duos,

sur saint Jean; or pour faire cette besogne, je ne me sens ni la force, ni le temps, ni le courage. Vous allez juger quel empire vous exercez sur moi et quel cas je fait de votre volonté. J'ai laissé un peu de côté les livres des questions Hébraïques pour dicter, selon votre désir, à des mains payées, ces écrits tels qu'ils sont, œuvres d'autrui et non les miennes, et j'y ai d'autant plus de mérite que j'entends le corbeau de mauvais augure croasser à gauche, et se moquer d'une manière étonnante des couleurs qu'étaient tous les oiseaux, lui qui est noir en tout son corps. Je m'empresse donc de reconnaître, avant toute objection de sa part, que dans ces traités, Origène joue aux dés comme un enfant; qu'autres sont les œuvres de son âge mûr, autre les travaux tardifs de sa vieillesse. Si un jour le désir me prend, si je puis,

in Joannem, nostræ linguæ traderem, nec virium, mearum, nec otii, nec laboris est. Perspicitis enim, quantum apud me et auctoritas vestra, et voluntas valet. Prætermisi paululum Hebraicarum Questionum libros, ut ad arbitrium vestrum lucrativis operis hæc, qualiacumque sunt, non mea, sed aliena dictarem: præsertim cum a sinistro oscinem corvum audiam crocitantem, et mirum in modum de cunctarum avium ridere coloribus, cum totus ipse tenebrosus sit. Fateor itaque antequam ille objiciat, in his Origenem tractatibus quasi puerum talis ludere; alia sunt virilia ejus, et alia se-nectutis seria. Quæ si libuerit, si potuero, si Dominus,

si Dieu me ménage la facilité de les traduire en latin, quand j'aurai achevé l'ouvrage que je laisse de côté pour le moment, vous pourrez voir alors, mieux que cela, la langue romaine saura par vous, combien de bonnes choses elle ignorait, puisqu'elle commencera seulement alors à les connaître. En outre, je me suis mis en mesure de vous envoyer dans quelques jours

les Commentaires que le très éloquent Hilaire, et le bienheureux martyr Victorin ont composés sur saint Matthieu, dans un style différent, il est vrai, mais avec un égal agrément d'esprit; afin que vous n'ignoriez pas avec quel soin les hommes de notre religion se sont eux aussi, jadis livré à l'étude des Saintes Écritures.

ut in Latinum sermonem vertam; dederit commeatum, et prætermisum opus prius explevero, tunc videre poteritis, immo per vos Romana lingua cognoscet, quantum boni et ante nescierit, et scire nunc cœperit. Præterea Commentarios viri eloquentissimi Hilarii et beati

martyris Victorini, quos in Matthæum diverso sermone, sed una gratia spiritus ediderunt, post paucos dies ad vos mittere disposui; ne ignoretis quantum nostris quoque hominibus sanctarum Scripturarum quondam studium fuerit.

COMMENCEMENT DES XXIX HOMÉLIES SUR SAINT LUC

PRONONCÉES LES DIMANCHES

HOMÉLIE I.

Sur la préface de saint Luc jusqu'à l'endroit où il dit : « Vous écrire, ô excellent Théophile. »

De même qu'il y eut autrefois chez le peuple juif une foule de gens pour annoncer des prophéties, parmi lesquels les uns étaient, comme Ananias fils d'Agot, de faux prophètes; et les autres, des prophètes véritables, que de plus, le peuple avait le don de discerner les esprits, et en vertu de ce don admettait les uns parmi les prophètes, rejetait les autres, comme le pourrait faire un banquier habile pour une monnaie de mauvais aloi; de même sous l'empire du Nouveau Testament, plusieurs ont entrepris d'écrire des Évangiles; mais tous n'ont pas été admis. Et pour vous convaincre qu'il n'y a pas eu seulement dans les premiers temps quatre Évangiles, mais un bien plus grand nombre, parmi lesquels on a choisi et recommandé aux Églises ceux que nous possédons actuellement, vous n'avez qu'à lire la préface de saint Luc, qui est ainsi conçue : « Comme plusieurs ont entrepris de faire le récit. » *Luc. I.* Ce qu'il dit :

HOMILIA I

In proemium Lucae usque ad eum locum ubi ait : « Scribere tibi, optime Theophile. »

Sicut olim in populo Judæorum multi prophetiam pollicebantur, et quidam erant pseudoprophetae, e quibus, unus fuit Ananias filius Agot; alii vero prophetae; et erat gratia in populo discernendorum spirituum, per quem alii inter prophetas recipiebantur, nonnulli quasi ab exercitissimis trapezitis reprobabantur; ita et nunc in novo Testamento multi conati sunt scribere Evangelia sed non omnes recepti. Et ut sciatis, non solum quatuor Evangelia, sed plurima esse conscripta, e quibus hæc, quæ habemus, electa sunt, et tradita Ecclesiis, ex ipso proemio Lucae, quod ita contextitur, cognoscamus : « Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem » *Luc. I.* Hoc quod ait : « Conati sunt. » Latentem

« ont entrepris. » renferme une accusation tacite contre ceux, qui sans y être poussés par le Saint-Esprit, se sont mis en tête d'écrire des Évangiles. Saint Matthieu, saint Marc, saint Jean et saint Luc n'ont pas entrepris d'écrire; ils n'ont écrit des Évangiles que sous l'inspiration du Saint-Esprit. Plusieurs donc ont entrepris de faire le récit des choses qui sont parfaitement connues parmi nous. L'Église admet quatre Évangiles; les hérésies, un plus grand nombre. Parmi ces derniers, il en est un qui porte le nom d'Évangile selon les Égyptiens, un autre, Évangile selon les douze apôtres. Basilide a eu aussi l'audace d'écrire un Évangile et de lui donner son nom. Plusieurs ont entrepris d'écrire; mais aussi plusieurs ont entrepris d'arranger. Il n'y a d'approuvés que quatre Évangiles, et c'est dans eux seuls qu'il faut puiser la vérité sur la personne de notre Seigneur et Sauveur. Je sais qu'il existe un autre Évangile, appelé Évangile de saint Thomas, un autre de saint Matthias, j'en ai même lu une foule d'autres; je le dis pour ne pas passer pour un ignorant, aux yeux de ceux qui se croient très savants, parce qu'ils savent cela. Mais de tout

habet accusationem eorum, qui absque gratia Spiritus sancti ad scribenda Evangelia prosilierunt. Mattheus quippe, et Marcus, et Joannes, et Lucas non sunt conati scribere; sed Spiritu sancto pleni scripserunt Evangelia. Multi igitur conati sunt ordinare narrationem de his rebus, quæ manifestissime cognitæ sunt in nobis. Ecclesia quatuor habet Evangelia, hæreses plurima; e quibus quoddam scribitur secundum Ægyptios, aliud juxta duodecim Apostolos. Ausus fuit et Basilides scribere Evangelium, et suo illud nomine titolare. Multi conati sunt scribere; sed et multi conati sunt ordinare. Quatuor tantum Evangelia sunt probata, e quibus sub persona Domini et Salvatoris nostri proferenda sunt dogmata. Scio quoddam Evangelium, quod appellatur secundum Thomam, et juxta Matthiam, et alia plura legimus, ne quid ignorare videremur, propter eos qui se putant aliquid scire, si ista cognoverint. Sed in his omnibus

ce qui est contenu dans ces Évangiles, nous n'admettons que ce qu'admet l'Église; c'est-à-dire, qu'il ne faut recevoir que quatre Évangiles. Et cela, pour cette raison qu'il a été dit au commencement : « Plusieurs ont entrepris d'arranger le récit des choses qui ont été accomplies parmi nous. » Ils ont essayé, ils se sont efforcés d'écrire sur les choses qui nous sont parfaitement connues. Saint Luc indique son but, lorsqu'il dit : « Qui ont été très clairement montrées parmi nous » c'est à dire, *πεπληροφορημένον*, (mot grec que la langue latine ne peut rendre par un seul mot.) Il savait de foi et de connaissance certaine, et il n'hésitait sur aucun point, se demandant s'il en était ainsi ou autrement. Il en est de même pour ceux qui ont cru d'une foi ferme; ils ont obtenu ce que le prophète demande, et ils disent : « Affermissez-moi dans vos enseignements. » *Ps. cxviii.* Aussi l'Apôtre dit de ceux qui sont fermes et solides : « Pour que vous soyez enracinés, et solidement établis dans la foi. » *Ephes. iii.* Quelqu'un est-il en effet enraciné et solidement établi dans la foi, la tempête a beau se déchaîner, les vents ont beau souffler, les torrents ont beau se précipiter, il ne sera pas arraché, il ne tombera pas, parce que sa maison repose sur des fondements solides établis sur la pierre. *Matth. vii.* N'allons pas croire, que cette fermeté de sa foi ait sa source dans ses yeux de chair; l'esprit

nihil aliud probamus, nisi quod Ecclesia, id est quatuor tantum Evangelia recipienda. Hæc idcirco, quia in principio lectum est : « Multi conati sunt ordinare narrationem de his rebus, quæ confirmatæ sunt in nobis. » Illi tentaverunt atque conati sunt de his rebus scribere, quæ in nobis manifestissime sunt compertæ. Effectum suum Lucas indicat ex sermone, quo ait : « In nobis manifestissime sunt ostensæ. » id est, *πεπληροφορημένον* (quod uno verbo Latinus sermo non explicat). Certa enim fide et ratione cognoverat, neque in aliquo fluctuabat, utrum ita esset, an aliter. Hoc autem illis evenit, qui fidelissime crediderunt, et id quod propheta obsecrat, consecuti sunt, et dicunt : « Confirma me in sermonibus tuis » *Psal. cxviii;* unde et Apostolus de his qui erant firmi, atque robusti, ait : « Ut sitis radicati et fundati in fide » *Ephes. iii.* Si quis enim radicatus in fide est, atque fundatus, licet tempesta fuerit exorta, licet venti flaverint, licet se imber effuderit, non convellitur, nec corruiet, quia super petram ædificium solida mole fundatum est *Matth. vii.* Nec putemus oculis istis carnalibus firmitatem fidei dari, quam mens et ratio tribuit. Infi-

et la raison seuls la donnent. Que les infidèles croient aux signes et aux prodiges que l'œil de l'homme aperçoit; je le veux bien; mais pour le fidèle qui est et plus sage et plus fort, il faut qu'il suive la raison et la parole, et qu'il s'en serve pour discerner le vrai d'avec le faux. » Selon que nous les ont transmises, ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Il est écrit dans l'Exode : « Le peuple voyait la voix de Dieu. » *Exod. xix.* Et pourtant la voix se fait entendre avant de se faire voir; mais cela est écrit pour nous apprendre à voir la voix de Dieu par des yeux autres que ceux du corps, par ces yeux avec lesquels l'aperçoivent ceux qui en sont dignes. Or dans l'Évangile, ce n'est plus la voix qui se fait voir, mais la parole, qui est infiniment supérieure à la voix. Aussi est-il dit présentement : « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Les apôtres-eux mêmes ont donc vu la parole; non pas parce qu'ils ont contemplé la chair du Sauveur, mais parce qu'ils ont vu le verbe. Car s'ils n'avaient vu Jésus, c'est-à-dire la parole de Dieu, que selon la chair, il en résulterait que Pilate qui le condamna vit aussi la parole de Dieu, que Judas qui le trahit, que tous ceux qui crièrent : « Crucifiez-le, crucifiez-le » *Matth. xxvi,* ôtez-le de la terre, ont également vu la parole de

deles quique credant signis, atque portentis, quæ humana acies contuetur. Fidelis vero magis prudens atque robustus rationem sequatur et verbum, et sic dijudicet quid verum, quidve falsum sit. « Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » In Exodo scriptum : « Populus videbat vocem Dei » *Exod. xix.* Et certe vox auditur prius quam videtur; sed propterea scriptum est, ut ostenderetur nobis aliis oculis videre vocem Dei, quibus illam aspiciunt qui merentur. Porro in Evangelio non vox cernitur, sed sermo, qui voce præstantior est. Unde nunc dicitur : « Sicut ab initio tradiderunt nobis, qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » Igitur apostoli ipsi viderunt sermonem; non quia aspexerant corpus Domini Salvatoris; sed quia verbum viderunt. Si enim juxta corpus vidissent Jesum, hoc est, Dei vidissent sermonem, ergo et Pilatus qui condemnavit, sermonem Dei vidit, et Judas proditor, et omnes qui clamaverunt : « Crucifige crucifige eum » *Matth. xxvi,* tolle de terra, talem Dei viderunt sermonem. Sed absit ut quisquam incredulus sermonem Dei viderit. Videre sermonem Dei, tale est quale

Dieu. Mais il s'en faut qu'aucun incrédule ait jamais vu la parole de Dieu. Voir la parole de Dieu, c'est ce que le Sauveur exprime ainsi : « Celui qui me voit, voit aussi mon Père qui m'a envoyé » *Joan. xiv.* « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Ce langage de saint Luc nous apprend implicitement qu'il y a des sciences dont la science elle-même est l'unique fin, mais qu'il en est d'autres qui ont pour fin l'action. Par exemple, la science de la géométrie n'a pas d'autre fin que cette science elle-même; d'autres au contraire ont pour fin des œuvres : ainsi dans la médecine, il me faut connaître les principes et les enseignements de l'art médical, non pas seulement pour le plaisir de savoir ce que je dois faire, mais pour le faire, c'est à dire, pour panser les blessures, pour apporter dans la nourriture sobriété et discrétion, pour apprécier par les pulsations des veines l'ardeur de la fièvre, pour dessécher, modérer et arrêter par un traitement bien suivi l'abondance des humeurs. Se contenter de posséder ces connaissances, sans les mettre en pratique, c'est posséder une science inutile. Il y a quelque chose qui ressemble à la connaissance et à l'exercice de la médecine, dans la connaissance et le ministère de la parole : « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et

Salvator ait : « Qui videt me, videt et Patrem qui misit me. Sicut tradiderunt nobis qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis » *Joan. xiv.* Clam Lucæ sermonibus edocemur, quod cujusdam doctrinæ finis sit ipsa doctrina, alterius vero doctrinæ finis in opere computetur. Verbi gratia : Scientia geometriæ finem habet ipsam tantum scientiam atque doctrinam. Alia vero scientia est, cujus finis opus exigit; velut in medicina oportet me rationem et dogmata scire medicinæ, non ut tantummodo noverim quid debeam facere sed ut faciam, id est, ut secum vulnera, victum moderatum, castigatumque disponam, æstus febrium in pulsum venarum sentiam, ut curationibus cyclicis humorum abundantiam siccam, temperem, atque restringam. Quæ si quis tantum scierit, et non opere fuerit subsecutus, cassa erit ejus scientia. Simile quid scientiæ medicinæ et operi, etiam in notitia ministerioque sermonis est : « Sicut tradiderunt nobis qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » Ut ex eo quod dixit :

qui ont été les ministres de la parole. » Il nous fait ainsi comprendre que dans ces paroles : « Ceux qui les ont vues » il s'agit de la connaissance et de la science; et dans celles-ci : « qui ont été les ministres de la parole, » il s'agit des œuvres. « Informé depuis le commencement; il m'a paru après m'être informé depuis le commencement : » il insiste et répète, pour nous montrer que les événements dont il va écrire le récit, il ne les a pas appris par la rumeur publique, mais qu'il les a connus et suivis dès le début. Aussi l'apôtre lui rend-il un témoignage bien mérité lorsqu'il dit : « dont l'éloge, à cause de l'Évangile, est répandu dans toutes les Églises. » *II Corinth. viii.* Or ce témoignage n'est rendu à aucun autre et il est de tradition qu'il ne s'applique qu'à saint Luc. « Il m'a paru, après m'être informé avec soin de toutes ces choses depuis leur commencement, que je devais, moi aussi vous les écrire dans leur ordre, excellent Théophile. » Il en est qui pensent que saint Luc a écrit cet Évangile pour un certain Théophile. Vous tous qui nous écoutez, si vous méritez d'être aimés de Dieu, vous êtes aussi des Théophiles, et c'est pour vous que l'Évangile est écrit. Celui qui est Théophile, est à la fois, excellent et très vaillant, qualité que le mot grec *κράτιστος* exprime d'une manière plus énergique. Ainsi nul Théophile n'est faible. Et de même qu'il est raconté du peuple d'Israël,

« Ipsi viderunt, » doctrinam et scientiam significari, et ex eo quod dixit : « Ministri fuerunt sermonis, demonstrari opera cognoscamus. » Assecuto a principio, visum est et mihi assecuto ab initio : » inculcat, ac replicat, quoniam ea quæ scripturus est, non rumore cognoverit, sed ab initio ipse fuerit consecutus. Unde et ab Apostolo merito collaudatur, dicente : « Cujus laus in Evangelio est per omnes Ecclesias » *II Cor. viii.* Hoc enim de nullo alio dicitur, et nisi de Luca dictum traditur : « Visum est et mihi assecuto a principio omnia diligenter ex ordine tibi scribere, optime Theophile. » Putat aliquis, quod ad Theophilum quempiam Evangelium scripserit; omnes qui nos auditis loquentes, si tales fueritis ut diligamini a Deo, et vos Theophili estis, et ad vos Evangelium scribitur. Si quis Theophilus est, iste optimus et fortissimus est, hoc quippe significantius Græco sermone dicitur *κράτιστος*. Nemo Theophilus infirmus est. Et quomodo scriptum est de populo Israel, quando egrediebatur ex Ægypto *Exod. xiv.* quod non fuerit in tribubus eorum

qu'à sa sortie de l'Égypte, *Exod. xiv.* il ne se trouvait pas un seul infirme dans ses douze tribus; de même, si l'on ne permet ce langage hardi, je dirai que tout homme qui est Théophile doit être robuste, recevant de Dieu, comme de sa parole, une fermeté inébranlable, afin de pouvoir connaître la vérité des enseignements sur lesquels il est établi, comprenant la parole de l'Évangile en Jésus-Christ à qui soit la gloire des siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE II.

Sur ces paroles : « Ils étaient tous deux justes devant Dieu, et ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur d'une manière irrépréhensible. » *Cap. I.*

Ceux qui veulent sans cesse excuser leurs péchés, disent que nul homme n'est sans péché, et répètent cette maxime du livre de Job : « Personne n'est exempt de souillures, sa vie sur la terre n'eût-elle été que d'un jour, or ses mois peuvent se compter, » *Job. xiv.* Mais ils ne font que prononcer des mots, et en ignorent complètement le sens. Nous leur répondrons brièvement qu'être sans péché, dans les Écritures s'entend de deux manières; et veut dire d'un côté, n'avoir jamais péché en aucune façon;

infirmus : sic ut audacter loquar, dicam quod omnis qui Theophilus est, sit robustus, habens fortitudinem robustam a Deo, tamquam a sermone ejus, ut cognoscere possit eorum verborum, quibus conditus est, veritatem intelligens sermonem Evangelii in Christo, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA II.

De eo quod scriptum est : « Erant autem justi ambo in conspectu Dei, ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. » *Cap. I.*

Qui volunt peccatis suis obtendere aliquam excusationem existimant, nullum esse absque peccato, et utuntur testimonio quod in Job scriptum est : « Nemo mundus a sorde, ne si unius quidem diei fuerit vita ejus super terram. Numerabiles autem menses ejus » *Job. xiv.* Cujus sonum tantummodo proferunt, interpretationem penitus ignorantes. Adversus quos breviter respondebimus, quo-

de l'autre, avoir cessé de pécher. Si l'on prétend que ces expressions : être sans péché, s'appliquent seulement à celui qui n'a jamais péché, nous aussi nous dirons que nul homme n'est sans péché, car tous les hommes ont péché quelquefois en leur vie, bien qu'ils aient ensuite suivi le chemin de la vertu. Mais si l'on veut dire, par cette maxime que nul homme n'est sans péché, qu'un homme après s'être livré au vice, ne puisse revenir à la pratique de la vertu et s'y adonner, de manière à ne plus jamais pécher, je soutiens que ce sentiment est complètement faux. Car il peut se faire qu'on dise justement d'un homme qui a péché auparavant et a cessé de le faire, qu'il est sans péché. C'est dans ce sens que Notre-Seigneur Jésus-Christ, a fait paraître devant lui une Église glorieuse, sans tache. *Eph. v.*; ce qui ne veut pas dire qu'un homme de l'Église n'ait jamais eu de tache, mais qu'il n'en contractera plus désormais; sans ride, non qu'il ait été exempt de la ride du vieil homme, mais parce qu'il a cessé de l'avoir. C'est encore dans ce sens qu'il faut entendre ce qui suit : « qui fut sainte et immaculée; » non qu'elle ait été immaculée du commencement; il n'est pas possible de supposer en parlant de l'homme que son âme ait été entièrement à l'abri de toute souillure; mais parce que toute âme qui a renoncé aux souillures du vice, peut désormais passer pour être pure et sans tache.

niam absque peccato esse in Scripturis dupliciter intelligitur : ut sit alterum, numquam omnino peccasse; alterum, peccare desisse. Si igitur aiunt eum absque peccato dici, qui numquam peccaverit, et nos assentimus, nullum esse absque peccato, quia omnes homines aliquando peccavimus, licet postea virtutem secuti sumus. Si vero sic intelligunt hominem non esse absque peccato, ut negent quempiam post vitia ita se ad virtutes referre, ut numquam omnino peccet, falsa eorum sententia est. Potest enim fieri, ut qui ante peccaverit, et peccare desiverit, sine peccato esse dicatur. Sic et Dominus noster Jesus Christus exhibuit sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam *Ephes. v.*; non quia ecclesiasticus vir numquam habuerit maculam : sed quia nequaquam ultra maculetur, non habentem rugam, non quod rugas veteris hominis in eo aliquando non fuerit; sed quod eam habere desierit. In hunc modum et illud quod sequitur, est intelligendum, « ut sit sancta et immaculata, » non quod a principio immaculata fuerit, hoc enim suspicari quidem de homine non potest, quod anima ejus maculosa non fuerit;

Nous disons cela pour montrer qu'on peut qualifier un homme d'être sans péché et irrépréhensible, par là même qu'il a cessé de pécher. De là ce langage si clair de l'Évangéliste par rapport à Zacharie et Élisabeth : « Ils étaient tous deux justes, marchant en présence de Dieu. Ils étaient tous deux justes en tout devant Dieu, et ils marchaient dans la voie des commandements et des ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. » Arrêtons-nous et pesons soigneusement les éloges que saint Luc dans son récit décerne à Zacharie et Élisabeth; non pas pour l'unique satisfaction de savoir qu'ils étaient dignes de louanges; mais pour nous enflammer d'un saint zèle et par suite mériter aussi ces éloges. Il pouvait simplement écrire : « Ils étaient tous deux justes, et marchaient dans la voie de tous les commandements; » mais il a besoin d'ajouter : « ils étaient tous deux justes devant Dieu. » Car on peut être juste devant les hommes sans l'être devant Dieu. Par exemple, je ne fournis à personne le motif de parler mal de moi; en examinant ma conduite, on n'y trouve rien à redire; je suis juste devant les hommes. Supposez maintenant que tous aient de moi cette opinion, qu'après m'avoir passé au crible, ils n'aient pu rien trouver à me reprocher, qu'ils soient tous d'accord pour me louer, je suis juste devant beaucoup d'hommes, mais le

sed quod reputetur pura atque sincera, quæ maculari ultra desierit. Hæc idcirco diximus, ut doceremus posse hominem ob id quod peccare desivit, vocari absque peccato, et immaculatum. Unde et manifestissime de Zacharia et Elisabeth scribitur : « Erant justis ambo in conspectu Dei ambulantes. In omnibus autem erant justis ambo ante Dominum, incedentes in mandatis et justificationibus Domini sine querela. » Diligentius laudes Zachariæ et Elisabeth, quas sanctus Lucas in sua scribit historia contemplerur; non tantum ut sciamus illos fuisse laudabiles; sed ut sanctum zelum assumentes, etiam ipsi laude digni efficiamur. Potuerat simpliciter scribere; erant justis ambo ambulantes in omnibus mandatis; » nunc autem necessario additur, « justis ambo in conspectu Dei. » Potest quippe fieri, ut sit aliquis justus in conspectu hominum, sed in conspectu Dei non. Verhi gratia, quando non habet homo quod de me male loquatur, et in me universa considerans nihil cui detrahat, reperit, justus sum in conspectu hominum. Finge omnes de me æqualem habere sententiam, et quærere quid detraherent mihi, et tamen invenire non posse, sed consono me ore laudare; justus sum in conspectu homi-

jugement des hommes n'est pas infaillible. Ils ignorent si je n'ai pas péché dans le secret de mon cœur, si je n'ai pas jeté sur une femme un regard de concupiscence. *Matth. v.*, et si je n'ai pas commis l'adultère dans ma pensée. Lorsqu'ils me voient faire l'aumône dans la mesure de mes forces, ils ignorent si je le fais uniquement pour obéir au précepte divin, ou pour m'attirer l'estime et la considération publique. C'est chose difficile d'être juste devant Dieu, par suite, de ne faire le bien pour aucun autre motif que le bien lui-même; et en le faisant, de n'avoir en vue que Dieu et n'attendre que de lui la récompense. C'est à peu près ce que dit l'Apôtre : « Dont l'éloge ne vient pas des hommes, mais de Dieu. » *Roman. ii.* Bienheureux celui qui est juste et lovable devant Dieu. Car bien que les hommes semblent juger d'une manière catégorique, ils ne peuvent cependant se prononcer en pleine connaissance de cause. Il leur arrive assez souvent de louer celui qui n'est guère louable, et de blâmer celui qui ne mérite aucun blâme. Dieu seul est juste juge pour l'éloge comme pour le blâme. Aussi est-ce avec raison que l'Évangéliste ajoute à la louange de ces justes : « Ils étaient tous deux justes devant Dieu. » Salomon dans les proverbes fait une exhortation qui a le même sens : « Mon fils, fais provision de bonnes œuvres devant Dieu et les hommes. » *Prov. iii.*

num plurimorum; verum hominum non est certum iudicium. Nesciunt enim utrum in abscondito cordis mei aliquando peccaverim, utrum viderim mulierem ad concupiscendum eam *Matth. v.*, et adulterium mihi in corde sit natum. Ignorant homines cum me viderint secundum vires meas eleemosynam facere utrum propter mandatum Dei fecerim, an hominum laudem favoremque quæserim. Difficilis res est in conspectu Dei justum esse, ut et non ob aliam causam quid boni facias nisi propter ipsum bonum, et Deum tantum quæras boni operis retributorem. Tale quid et Apostolus loquitur : « Quorum laus non ex hominibus, sed ex Deo est » *Rom. ii.* Beatus qui in conspectu Dei justus est, atque laudabilis. Homines enim, quamvis certum iudicium habere videantur, tamen non possunt ad liquidum pronuntiare. Evenit quippe interdum, ut laudent eum qui non est laudabilis, et ei detrahant qui minime detractio dignus est. Solus Deus ei in laude et in vituperatione justus est iudex. Unde digne et nunc additur in laude justorum : « Erant justis ambo in conspectu Dei. » Tale quid et Salomon in Proverbiis cohortatur, dicens : « Fili, provide bona in conspectu Dei et

Suit un autre éloge de Zacharie et d'Élisabeth. « Ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur. » Lorsque nous portons sur les hommes et les choses un jugement droit et sain, nous marchons dans la voie des ordonnances du Seigneur; lorsque nous faisons une chose ou une autre, nous marchons dans la voie de ses commandements. J'en conclus que saint Luc a voulu leur décerner un éloge complet quand il a dit : « Ils étaient justes tous deux, et marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur. » J'entends quelqu'un me dire : Si cet éloge est complet, à quoi bon ajouter : d'une manière irrépréhensible? Il suffisait de dire qu'ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur; à moins qu'on ne puisse marcher dans la voie de tous les commandements de Dieu, et y marcher d'une manière qui ne soit pas irrépréhensible. Et comment alors peut-il se faire qu'on soit répréhensible tout en marchant dans la voie de tous les commandements et ordonnances de Dieu? Je répondrai en quelques mots : S'il n'en était pas ainsi, nous ne lirions pas dans un autre livre des Écritures : « Vous ferez avec justice ce qui est juste. » *Deut. xvi.* Or s'il n'existait rien de juste, que nous ne puissions faire sans justice, on ne nous prescrirait pas de faire avec

hominum » *Pro. iii.* Sequitur Zachariæ et Elisabeth alia laudatio. « Ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini. » Quando bene et recte de aliquibus iudicamus, in justificationibus Domini gradimur. Quando hoc aut illud facimus, in mandatis illius ambulamus. Unde puto et sanctum Lucam, volentem eos prædicare laude perfecta, dixisse : « Erant justis ambo ambulantes, in omnibus mandatis et justificationibus Domini. » Dicat mihi quispiam : Si laus ista perfecta est, quid sibi vult hoc quod dicitur, « sine querela? » Sufficiebat enim dicere, ambulantes in omnibus viis et justificationibus Domini, nisi posset fieri ut ambulet quis in omnibus mandatis Dei, et tamen sine querela non ambulet. Et quomodo potest evenire, ut in omnibus mandatis et justificationibus Dei ambulans sub querela sit? Cui breviter dicam : Nisi hoc ita esset, nunquam in alio loco nosceremus scriptum referri : « Juste id quod justum est, sequere » *Deut. xvi.* Nisi enim esset justum aliquid, quod non juste sequeremur, nequaquam nobis præciperetur ut juste id quod justum est, sequeremur. Quando enim facimus mandatum Dei, et in conscientia nostra vanæ glo-

justice ce qui est juste. En effet, lorsque nous observons les commandements de Dieu, et que nos œuvres sont inspirées par une pensée de vaine gloire, par le désir de plaire aux hommes ou par tout autre mobile qui déplaît à Dieu, nous accomplissons sans doute le précepte de Dieu, mais nous ne l'accomplissons pas d'une manière irrépréhensible, et nous faisons sans justice ce qui est juste. Il est donc difficile de marcher dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible, de façon à mériter témoignage et louange de Dieu en Jésus-Christ. Cette louange nous sera décernée au jour du jugement par celui au tribunal duquel il nous faut tous comparaître, afin de recevoir chacun la rétribution du bien ou du mal dont notre corps aura été l'instrument. *ii Corinth. v.* Car tous nous nous présenterons devant le tribunal de Dieu pour en recevoir ce que nous méritons dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE III.

Sur ces paroles : « Un ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums. » *Cap. I.*

Les choses purement corporelles et privées de sentiment, ne font rien par elles-mêmes pour

rise sordes respergimus, ut placeamus hominibus, aut alia quæcumque non placet Deo, boni operis causa præcedit quamvis faciamus præceptum Dei, tamen illud absque querela non facimus, et injuste id quod justum est sequimur. Difficile ergo est ambulare in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela, secundum testimonium et laudem Dei in Christo Jesu. Quæ laus reddenda est in die iudicii ab eo, cui omnes nos manifestari oportet ante tribunal ejus, ut recipiat unusquisque quæ per corpus gessit, sive bona, sive mala *ii Cor. v.* Omnes enim stabimus ante tribunal Dei, ut recipiamus quod meremur in Christo Jesu. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA III.

De eo quod scriptum est : « Apparuit ei Angelus Domini, stans a dextris altaris incensi » [Al. *accensi.*] *Cap. I.*

Quæ corporalia sunt, et sensu carent, ut videantur ab alio, ipsa nihil efficiunt; sed tantummodo